

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	25

Date de la Convocation
27 février 2026

Date d’Affichage
27 février 2026

Objet de la délibération

No 2026-100311
Finances

**Demande de subvention au titre
du amendes de police**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance 05 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à vingt heures trente, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s’est réuni entre nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne Dhuicq, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Monique Morel, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Mohamed Benahmed, Jean-Paul Colmont, Alain Guenon, Pascal Hourlier, Juan Garcia Rodriguez, Stéphane Paquet, Catherine Ruiz Collas, Valérie Prieur, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Enzo Joberty

Absents représentés : Pascal Poisson pouvoir à Romain Girardin, Coralie Adnot pouvoir à Etienne Dhuicq,

Absente excusée : Claudette Bouché,

Absente : Elisabeth Benard

Secrétaire de séance :Tristan Ruiz

Vu le projet de sécurisation de l’Observatoire de la sécurité routière du Département de La Marne,

Vu l’avis favorable de la commission des travaux en date du 24 septembre et 02 décembre dernier,

Considérant la volonté de la ville d’une meilleure sécurisation du carrefour RD 23 et rue de la troisième avenue,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

-approuve le projet présenté pour un total de 65 858,00 HT soit 79 029,60€ TTC

-sollicite une subvention auprès du département de La Marne au titre des amendes de police au taux de 20%

-autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

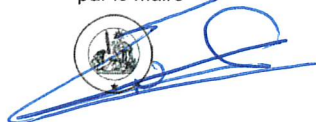
051-265103283-20260305-2026-100311-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Publication : 06/03/2026

par le maire



Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026

Etienne DHUICQ, Maire

